

## La Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs (Ircec) se dote d'une directrice

*Afin de se concentrer sur les spécificités propres à leurs cotisants, les administrateurs de l'Ircec ont décidé de se doter d'une direction autonome. Ils ont nommé à l'unanimité Angela Alves, spécialisée en droit et gestion de la protection sociale, qui assurait déjà les fonctions de directrice adjointe de l'Ircec.*

Réuni le jeudi 16 avril, le Conseil d'administration de l'IRCEC a voté la nomination d'Angela Alves au poste de directrice. Par cette décision prise à l'unanimité, les administrateurs saluent la qualité du travail qu'elle a accompli ces dernières années au bénéfice des artistes-auteurs.



© P. Chagnon / Ircec

Jusqu'à récemment, le directeur des quatre caisses composant le Groupe Berri se devait d'être une seule et même personne, cumulant ces fonctions avec la direction du Groupe Berri. Depuis, la modification du Code de la Sécurité sociale intervenu en janvier 2014, l'IRCEC et ses partenaires sont autorisés à se doter d'une direction propre, indépendamment de leur décision de sortir ou non du Groupe Berri.

Actuellement, les trois autres caisses du Groupe Berri sont respectivement dirigées par le directeur du Groupe Berri, Olivier Selmati, pour la CIPAV (Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse de 300 professions libérales et d'une partie des auto-entrepreneurs) ; Behdad Sabet pour la CAVEC (Caisse d'assurance vieillesse des experts-comptables et commissaires aux comptes) ; Guillaume Destre pour la CAVOM (Caisse d'assurance vieillesse des huissiers de justice, greffiers des tribunaux de commerce, etc.).

Tandis que, entre la [réforme du RAAP](#) et le [projet d'autonomisation de l'IRCEC](#), nos régimes traversent une époque riche en préoccupations diverses, les conseils d'administration du RAAP, du RACD et du RACL se félicitent de pouvoir compter sur une direction solide, consciente des spécificités liées au statut d'artiste-auteur.



----- L'Ircec est la caisse nationale de retraite complémentaire obligatoire chargée de la gestion des trois régimes RAAP, RACD, RACL auxquels les artistes cotisent selon la nature de leur activité. L'Ircec a pour objet de garantir, dans la durée, la collecte des cotisations et le versement des pensions à ses adhérents. Placé sous la tutelle du ministère des Affaires sociales, c'est un organisme de droit privé exerçant une mission de service public. Actuellement, l'Ircec fait partie du Groupe Berri qui représente et gère les régimes de retraite et de prévoyance de plus de 800 000 professionnels libéraux et de 50 000 artistes-auteurs.